

## Bachelier : infirmier responsable de soins généraux

<b>HELHa Gilly</b> Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY		
Tél : +32 (0) 71 15 98 00	Fax :	Mail : <a href="mailto:sante-gilly@helha.be">sante-gilly@helha.be</a>
<b>HELHa Jolimont</b> Rue Ferrer 159 7100 HAINNE-SAINT-PAUL		
Tél : +32 (0) 64 23 37 59	Fax : +32 (0) 64 23 38 46	Mail : <a href="mailto:sante-jolimont@helha.be">sante-jolimont@helha.be</a>
<b>HELHa Mouscron</b> Rue du Couvent 82 B 7700 MOUSCRON		
Tél : +32 (0) 69 89 05 10	Fax : +32 (0) 69 89 05 12	Mail : <a href="mailto:sante-tournai@helha.be">sante-tournai@helha.be</a>
<b>HELHa Tournai - Salines</b> 28 Quai des Salines 7500 Tournai		
Tél : +32 (0) 69 89 05 10	Fax : +32 (0) 69 89 05 12	Mail : <a href="mailto:sante-tournai@helha.be">sante-tournai@helha.be</a>

### 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 201 Société et représentation professionnelle			
Ancien Code	PAIR2B01	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	C/J/T/W/J/W/T/C/J/T/W/J/W/T/ C/J/T/W/J/W/T/C/ ABI2010		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	36 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<p><b>HELHa Gilly</b>  <b>Valérie BORGNIET</b> (<a href="mailto:borgnietv@helha.be">borgnietv@helha.be</a>)  Tessadite MANSOURI (<a href="mailto:mansourit@helha.be">mansourit@helha.be</a>)  <b>HELHa Jolimont</b>  <b>Céline HARVENGTC</b> (<a href="mailto:harvengtc@helha.be">harvengtc@helha.be</a>)  Aurélie MAENE (<a href="mailto:maenea@helha.be">maenea@helha.be</a>)  Julie VAN ROYE (<a href="mailto:vanroyej@helha.be">vanroyej@helha.be</a>)  Anne SANTOPUOLI (<a href="mailto:santopuolia@helha.be">santopuolia@helha.be</a>)  <b>HELHa Mouscron</b>  <b>HELHa Tournai - Salines</b>  <b>Isabelle HOSPIED</b> (<a href="mailto:hospiedi@helha.be">hospiedi@helha.be</a>)  Nadia LANGSBERG (<a href="mailto:langsbergn@helha.be">langsbergn@helha.be</a>)</p>		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

### 2. Présentation

#### **Introduction**

Cette UE permet aux étudiants une prise de recul en terme d'identité professionnelle en références aux aspects juridiques de la profession.

#### **Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)**

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence OC1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**
- OC1.1 Mettre en oeuvre une démarche réflexive et critique pour son développement professionnel (niveau individuel)
- Compétence OC2 **Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires**
- OC2.1 Ancrer sa pratique en référence au code de déontologie des praticiens de l'art infirmier belge et des dispositions légales et réglementaires en la matière

#### **Acquis d'apprentissage visés**

- Analyser, à partir d'écrits du portfolio, l'évolution de sa conception de la profession infirmière en référence à la législation professionnelle et aux apports du monde associatif.
- Analyser, à partir d'écrits du portfolio, le développement de ses compétences.

## **Liens avec d'autres UE**

Prérequis pour cette UE : aucun  
Corequis pour cette UE : PAIR2B15

## **3. Description des activités d'apprentissage**

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAIR2B01A	Aspects juridiques de la profession et représentation	12 h / 1 C
PAIR2B01B	AIP Démarche réflexive et développement professionnel et sém	24 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

## **4. Modalités d'évaluation**

Les 30 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PAIR2B01A	Aspects juridiques de la profession et représentation	10
PAIR2B01B	AIP Démarche réflexive et développement professionnel et sém	20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

## **Dispositions complémentaires relatives à l'UE**

La note de cette unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Pour le calcul de la note de l'unité d'enseignement, nous appliquerons le principe d'un seuil à 8/20. Si la cote d'une activité d'apprentissage est inférieure à 8/20, c'est la note la plus basse qui sera attribuée à l'UE.

## **5. Cohérence pédagogique**

Les activités d'apprentissage de l'UE contribuent à l'acquisition des acquis d'apprentissage de l'unité d'enseignement et au développement des compétences définies dans la fiche de l'unité d'enseignement. Les acquis spécifiques de chaque activité d'apprentissage contribuent à l'acquisition au développement et acquis d'apprentissage de l'UE.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

## Bachelier : infirmier responsable de soins généraux

**HELHa Mouscron** Rue du Couvent 82 B 7700 MOUSCRON  
Tél : +32 (0) 69 89 05 10 Fax : +32 (0) 69 89 05 12  
**HELHa Tournai - Salines** 28 Quai des Salines 7500 TOURNAI  
Tél : +32 (0) 69 89 05 10 Fax : +32 (0) 69 89 05 12

Mail : [sante-tournai@helha.be](mailto:sante-tournai@helha.be)  
Mail : [sante-tournai@helha.be](mailto:sante-tournai@helha.be)

### 1. Identification de l'activité d'apprentissage

Aspects juridiques de la profession et représentation			
Ancien Code	21_PAIR2B01A	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	TABI2011		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	12 h
Coordonnées du <b>Titulaire</b> de l'activité et des intervenants	<b>Isabelle HOSPIED</b> ( <a href="mailto:hospiedi@helha.be">hospiedi@helha.be</a> )		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

### 2. Présentation

#### **Introduction**

Le cours vise à ce que l'étudiant reconnaissse son identité professionnelle et trouve sa place face aux autres professionnels de santé et ce en référence à la législation professionnelle mais également à la société civile.

#### **Objectifs / Acquis d'apprentissage**

**Cette activité de l'UE201 contribue au développement des compétences et acquis d'apprentissage suivants :**

##### Compétence de fin de formation

Compétence 1. S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle  
4.C1.1. Mettre en œuvre une démarche réflexive et critique pour son développement professionnel (niveau individuel).

Compétence C 2 Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires  
4.C 2.1 Ancrer sa pratique en référence au code de déontologie des praticiens de l'art infirmier belge et des dispositions légales et réglementaires en la matière

##### Acquis d'apprentissage de l'unité d'enseignement 201

- Analyser, à partir d'écrits du portfolio, l'évolution de sa conception de la profession infirmière en référence à la sociologie, à la législation professionnelle et aux apports du monde associatif.
- Analyser, à partir d'écrits du portfolio, le développement de ses compétences.

#### **Objectifs spécifiques / Acquis d'apprentissage de l'activité d'apprentissage**

- Analyser les rôles des différents intervenants de santé à partir de situations courantes de soins en référence à la législation professionnelle.
- Synthétiser les modalités de la formation infirmière telles que définies par la directive européenne.
- Analyser les fonctions des différents organes de représentation de la profession et des associations professionnelles infirmières et des patients.
- À partir d'une situation de soin donnée, appliquer et argumenter ladite situation en référence aux textes de lois.

### 3. Description des activités d'apprentissage

#### Contenu

- Différenciation des fonctions en art infirmier** : Notamment AR du 29 février 2024 portant fixation des prestations techniques, liste d'actes
- Interdisciplinarité** : la loi coordonnée du 10 mai 2015 relative à l'exercice des professions des soins de santé
- Enseignement** : évolution de la législation en Belgique et en Europe
- Représentation** : les associations professionnelles avec la description des organes de représentation et de surveillance de la profession (CFAI - CTAI - CNPP)
- Commission Médicale Provinciale** : citer (et approfondissement des sanctions au BLOC 3)
- Lois** : relatives à l'euthanasie, l'interruption de grossesse, sur le prélèvement et la transplantation d'organes
- Associations de patients** : fond d'indemnisation en cas d'aléa thérapeutique

L'enseignant se réserve le droit de modifier ou de compléter cette liste en fonction des besoins et des opportunités.

#### Démarches d'apprentissage

Le cours est magistral avec une participation active de l'étudiant par une lecture anticipée de textes, par la réalisation de travaux préparatoires et de fiches d'activités incluses dans le portfolio utilisé à des fins de démarche réflexive.

#### Dispositifs d'aide à la réussite

#### Sources et références

Les sources sont référencées dans les notes de cours.

#### Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Notes de cours mises à disposition sur la plateforme Connect'ED, ouvrages de référence, intervention d'experts  
Ces documents, seuls, ne suffisant pas à la maîtrise du cours, une bonne prise de notes en classe est indispensable.

### 4. Modalités d'évaluation

#### Principe

La note de cette unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Pour le calcul de la note de l'unité d'enseignement, nous appliquerons le principe d'un seuil à 8/20. Si la cote d'une activité d'apprentissage est inférieure à 8/20, c'est la note la plus basse qui sera attribuée à l'UE.

#### Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Eve	100			Exe	100

Eve = Évaluation écrite, Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

### ***Dispositions complémentaires***

L'évaluation de l'activité d'apprentissage 201A : « Aspects juridique de la profession et représentation » se fera par un examen écrit en janvier.

L'examen est sur 10 points.

Les modalités d'évaluation sont les mêmes pour la session de septembre.

#### Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

## Bachelier : infirmier responsable de soins généraux

**HELHa Mouscron** Rue du Couvent 82 B 7700 MOUSCRON  
Tél : +32 (0) 69 89 05 10 Fax : +32 (0) 69 89 05 12  
**HELHa Tournai - Salines** 28 Quai des Salines 7500 TOURNAI  
Tél : +32 (0) 69 89 05 10 Fax : +32 (0) 69 89 05 12

Mail : [sante-tournai@helha.be](mailto:sante-tournai@helha.be)  
Mail : [sante-tournai@helha.be](mailto:sante-tournai@helha.be)

### 1. Identification de l'activité d'apprentissage

AIP démarche réflexive et développement professionnel et séminaires			
Ancien Code	21_PAIR2B01B	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	TABI2012		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées du <b>Titulaire</b> de l'activité et des intervenants	<b>Nadia LANGSBERG</b> ( <a href="mailto:langsbergn@helha.be">langsbergn@helha.be</a> )		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

### 2. Présentation

#### Introduction

Cette activité d'apprentissage fait partie de l'UE201 : Société et représentation professionnelle.

#### Objectifs / Acquis d'apprentissage

Cette activité de l'unité d'enseignement 201 contribue au développement des compétences et acquis d'apprentissage suivants :

Compétence de fin de formation

Compétence 1 : S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle

4.C1.1. Mettre en œuvre une démarche réflexive et critique pour son développement professionnel (niveau individuel).

#### Acquis d'apprentissage de l'UE 201

- Analyser, à partir d'écrits du portfolio, l'évolution de sa conception de la profession infirmière en référence à la sociologie, à la législation professionnelle et aux apports du monde associatif.

- Analyser, à partir d'écrits du portfolio, le développement de ses compétences.

### 3. Description des activités d'apprentissage

#### Contenu

En lien avec la démarche réflexive :

- Séminaires et retours stages travaillant les différentes fiches réflexives (Identité professionnelle, gestion des apprentissages, erreur grave, ....).

En lien avec les séminaires informatifs et pédagogiques :

- règlement des études et des examens, suivi personnalisé sur rendez-vous.  
- différentes évaluations (cours théoriques et stages).  
- coaching et suivi pédagogique des étudiants

L'enseignant se réserve le droit de modifier ou de compléter cette liste en fonction des besoins et des opportunités.

## Démarches d'apprentissage

Les heures de cours sont réparties en fonction des moments clés de l'année pour les temps réflexifs autour des retours stages, examens, conseils de stage..

Réflexions de groupe autour des thèmes de l'erreur grave, de la posture professionnelles

Activités travaillant l'appartenance à une communauté d'apprentissage

## Dispositifs d'aide à la réussite

La programmation des heures est progressive Q1 et Q2 pour permettre à l'étudiant une réflexivité tout au long des stages prévus en Q1 et Q2 autour de l'identité professionnelle.

Coaching individuel

## Sources et références

Cfr supports sur Connect'ED

RGE

## Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Cfr Valves connected

Ces documents, seuls, ne suffisant pas à la maîtrise du cours, une bonne prise de notes en classe est indispensable.

## 4. Modalités d'évaluation

### Principe

La note de cette unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Pour le calcul de la note de l'unité d'enseignement, nous appliquerons le principe d'un seuil à 8/20. Si la note d'une activité d'apprentissage est inférieure à 8/20, c'est la note la plus basse qui sera attribuée à l'UE.

### Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Tvs	100	Tvs	100

Tvs = Travail de synthèse

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

### Dispositions complémentaires

L'évaluation de l'activité d'apprentissage « AIP démarche réflexive et développement professionnel » se fera par un travail réalisé individuellement. Ce travail vaut pour 20 points des 30 points de l'UE.

20 points au total.

Forme : - 1 point par indicateur de forme non respecté.

Le travail est évalué à l'aide de critères d'évaluation (pertinence et cohérence) et d'indicateurs (cfr annexe à la fiche ECTS disponible sur ConnectED)

Production écrite évaluée selon les même modalités en 2me et 3me période d' évaluation.

Tout travail non remis à la date sans CM ou ML sera considéré comme non présenté : « PP » à l'activité 201B.

En cas de fraude ou de plagiat un « FR » sera attribué à l'ensemble du travail.

Le document "Annexe" de l'activité d'apprentissage est communiqué lors du cours et disponible sur Connect ED.

#### Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).